

221C1850  
FR0000053027-FS0606

22 juillet 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**AKWEL**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juillet 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juillet 2021, le seuil de 5% du capital de la société AKWEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 365 335 actions AKWEL représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et 3,01% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AKWEL sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Julien Lepage. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 26 741 040 actions représentant 45 396 071 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.